

DEL2025_07_155

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Gérard GINAC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 88-168 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 200-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2001-3 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

1/2

DEL2025_07_155

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° DEL2022_03_29 du 31 mars 2022 relative à l'organisation du temps de travail ;

Vu les avis du Comité social territorial en date des 19 juin et 2 juillet 2025 ;

Considérant qu'il convient de préciser l'organisation et l'aménagement du temps de travail des agents de la Ville de Montfermeil ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement relatif à l'aménagement du temps de travail au sein de la collectivité, annexé à la présente délibération, à compter du 9 juillet 2025.
- D'abroger la délibération n° DEL2022_03_29 du 31 mars 2022 susvisée.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

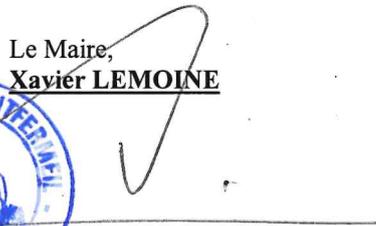
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

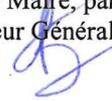
Transmis le **11 JUIL. 2025**

Au Représentant de l'Etat

Publié le **11 JUIL. 2025**

Montfermeil, le **11 JUIL. 2025**

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2025_07_156

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ATTRIBUTION MODIFICATIVE DE VEHICULE DE SERVICE ET AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE

Sur proposition de Jean ARSLAN.

En vertu de l'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Sur la base de cette disposition, l'assemblée délibérante de la commune de Montfermeil a, le 30 avril 2025, adopté une délibération n° 2025_04_098 autorisant certains agents à utiliser et à remiser à leur domicile un véhicule de service.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-18-1-1,

Vu la délibération n° 2025_04_098 du 30 avril 2025, notamment son article 3,

DEL2025_07_156

Considérant que la liste d'agents prévue à l'article 3 de celle-ci est incomplète et qu'il convient d'y adjoindre la fonction de responsable du service enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'autoriser le responsable du service enfance à utiliser et à remiser à domicile un véhicule de service sachant que les modalités de cette autorisation seront, conformément aux dispositions de l'article 3 de la délibération sus mentionnée, définies par arrêté nominatif du Maire.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

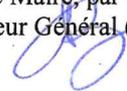
Transmis le **11 JUL. 2025**

Au Représentant de l'Etat

Publié le **11 JUL. 2025**

Montfermeil, le **11 JUL. 2025**

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2025_07_157

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU PLAN D'ACTION CYCLABLE TRIENNAL

Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.

La commune a lancé la réalisation d'un « plan vélo » intégrant les volets infrastructure, stationnement, jalonnement,

Des préconisations et des estimations des coûts des travaux ont été effectués à l'issue de l'étude du plan vélo communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° CR217-77 de la région Ile-de-France en date du 18 mai 2017 au titre du dispositif « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables »,

Vu la délibération n° CP2022-079 de la Commission Permanente de la région Ile-de-France en date du 23 mars 2022 relative au projet de création d'un réseau de voies cyclables,

Vu la délibération n° CT2024-06-25-26 du Conseil de Territoire en date du 25 juin 2024, relative à l'engagement de la procédure d'élaboration du Plan Local de Mobilité (PLM) de Grand Paris Grand Est,

1/2

DEL2025_07_157

Vu le projet de plan d'action triennal permettant le développement de voies cyclables sur la commune convergeant vers les points d'intermodalités sur la commune, tel que la ligne 16 et le tramway T4, en cohérence avec le Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est de la région d'Ile-de-France et les orientations régionales,

Considérant que la commune a lancé la réalisation d'un « plan vélo » intégrant les volets infrastructure, stationnement, jalonnement, lui permettant de définir sur les trois années à venir un schéma de développement stratégique du réseau cyclable,

Considérant l'estimation des coûts des travaux qui s'élève à 1 700 000 € HT répartis sur les années 2025-2026 et 2027 selon le schéma retenu dans l'étude et annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il convient d'approuver ce plan d'action triennal permettant le développement stratégique du réseau de voies cyclables sur la commune de Montfermeil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan d'action triennal de travaux évalué à 1 700 000 HT pour le développement d'un réseau de voies cyclables » sur la commune.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions relatives à cette opération de travaux pluriannuelle nécessaire au développement de ce plan d'action triennal, à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements, à tenir informés les financeurs de l'avancement des réalisations et à supporter au moins 30 % de financements sur fonds propres sur le montant HT des travaux.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi par la suite que tout avenant y afférent.
4. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUIL. 2025**

Au Représentant de l'Etat

Publié le **11 JUIL. 2025**

Montfermeil, le

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

11 JUIL. 2025


DEL2025_07_158

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC GPGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SITUES AVENUE MARCEL DASSAULT

Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.

L'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est réalise des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales avenue Marcel Dassault à Montfermeil au titre de sa compétence en matière d'assainissement (L.5219-5-I-3° du CGCT).

Conséquemment aux travaux réalisés sur le réseau d'assainissement, l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est est dans l'obligation d'effectuer les travaux nécessaires à la remise en l'état de la voirie (structure de chaussée et couche de roulement au droit des tranchées) en vue d'optimiser son utilisation par les usagers.

La Ville de Montfermeil souhaite quant à elle réaliser des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs située avenue Marcel Dassault au titre de sa compétence en matière de voirie.

Afin d'éviter la réalisation de travaux successifs sur cette voie, pour mutualiser les interventions et optimiser leur coût, la Ville de Montfermeil a fait part de son accord pour confier à l'Établissement Public Territorial la maîtrise d'ouvrage des travaux de la réfection de la chaussée et des trottoirs. L'Établissement Public Territorial sera maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

DEL2025_07_158

La Ville prendra en charge financièrement le différentiel entre le coût des travaux de réhabilitation de l'ensemble de la chaussée et le coût des travaux de remise en état de la chaussée au droit des tranchées d'assainissement et des trottoirs, ainsi que la part correspondante de la maîtrise d'œuvre, des études préalables, de la mission de Coordination SPS, ainsi que des tests de réception

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2422-1 et L2422-12,

Vu les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dans le quartier de Marcel Dassault nécessitant la remise en état de la voirie au droit des tranchées,

Vu l'intérêt pour la ville de Montfermeil de pouvoir effectuer la réfection complète de la voirie et des trottoirs située avenue Marcel Dassault dans la continuité de ces travaux d'assainissement,

Vu la proposition de convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée proposée par l'établissement Grand Paris Grand Est portant sur l'aménagement de la surface,

Considérant que cette convention répond aux enjeux opérationnels précités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Établissement Territorial Grand Paris Grand Est et son annexe financière pour les travaux de réfection de la voirie de l'avenue Marcel Dassault.
2. de fixer la participation financière de la ville de Montfermeil comportant la partie travaux et études à 325 729,43 € HT soit 390 875,31 € TTC,
3. d'autoriser le Maire à signer la convention et par la suite tout avenant y afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

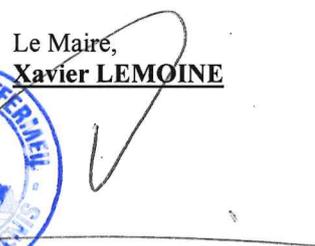
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUIL. 2025**
Au Représentant de l'Etat
Publié le **11 JUIL. 2025**
Montfermeil, le
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2025_07_159

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS POUR LE PRÊT OU LA MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL ROULANT

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui indique que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tout acte conservatoire de ses droits ;

Considérant que la mise à disposition ponctuelle et à titre gratuit des cars mais aussi des minibus de la ville de Montfermeil relève de la coopération avec les associations Montfermeilloises ;

Considérant que le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions d'utilisation du matériel communal ;

DEL2025_07_159

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : **APPROUVE** la convention présentée en annexe de la délibération,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les actes y afférents.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

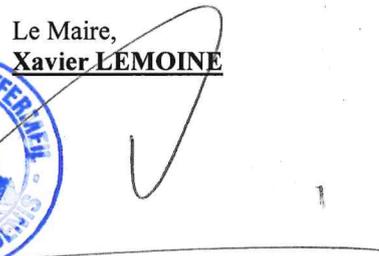
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



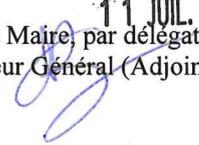
Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUL. 2025**
Au Représentant de l'Etat
Publié le **11 JUL. 2025**
Montfermeil, le **11 JUL. 2025**
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2025_07_160

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RETROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE A CARREFOUR

Sur proposition de Gérard GINAC.

Par délibération n°2007/193 du 17 octobre 2007, le Conseil Municipal de Montfermeil a instauré le droit de préemption commercial sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, afin de préserver la diversité et l'équilibre du commerce de proximité sur la commune.

C'est dans ce cadre, et afin de répondre à ces objectifs, que la Ville de Montfermeil a fait l'acquisition d'un fonds de commerce situé au 3-5 Place Notre Dame des Anges, à Montfermeil, en exécution d'une décision de préemption le 25 septembre 2018.

L'acte de cession est intervenu le 5 mars 2020. .

Par délibération du 15 février 2023, la ville de Montfermeil a lancé une procédure de rétrocession de ce fonds de commerce

Par une délibération du 28 juin 2023, le conseil municipal a autorisé la rétrocession du droit au bail au groupement HOLD REMONDENTAL-DIGIMED en vue de la création d'un cabinet dentaire et médical.

DEL2025_07_160

Le cessionnaire ayant finalement renoncé à l'opération, une recherche élargie a été relancée au terme de laquelle la candidature de CARREFOUR PROXIMITE FRANCE en vue de l'implantation d'un CARREFOUR CITY, exploitable en location gérance, à destination de commerce d'alimentation générale avec possibilité de consommation sur place, a été retenue, après concertation avec le Bailleur, Immobilière 3F.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération DEL 2023_06_138 du 28 juin 2023 autorisant la cession du droit au bail sis 3-5 place Notre-Dame des Anges au groupement HOLD REMONDENTAL-DIGIMED,

Considérant l'abandon du projet et la candidature de CARREFOUR PROXIMITE FRANCE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'abroger la délibération DEL 2023_06_138 du 28 juin 2023
2. De retenir la candidature de CARREFOUR PROXIMITE FRANCE.
3. D'autoriser la rétrocession du droit au bail sis 3-5 place Notre Dame des Anges au prix de 100 000 € (cent mille euros) ;
4. D'autoriser Monsieur le Maire à finaliser puis à signer l'avant-projet de promesse d'acte de rétrocession sous conditions suspensives ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette rétrocession et à accomplir toutes les formalités y afférentes.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

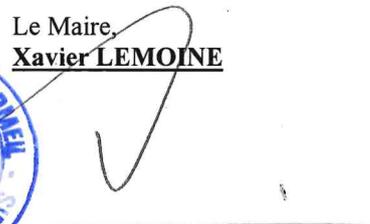
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 11 JUIL. 2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 11 JUIL. 2025
Montfermeil, le 11 JUIL. 2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2025_07_161

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REGULARISATION FONCIERE - ACQUISITION AMIABLE D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 48 M² SITUÉE 178-182 BOULEVARD DE L'EUROPE, POUR UN MONTANT DE 4 800 €

Sur proposition de Ludovic PEDRO.

La ville de Montfermeil est propriétaire d'un lot de copropriété situé 180 boulevard de l'Europe, actuellement utilisé pour les archives municipales, suite à des travaux de rénovation conséquents.

Cette ancienne imprimerie a été acquise en octobre 2014 selon les délimitations foncières et emprises de construction actuelles, non modifiées depuis.

Monsieur et Madame ont acquis la propriété située 182 boulevard de l'Europe, constituant un autre lot dans la copropriété pré-citée.

DEL2025_07_161

Après cette acquisition, ils ont sollicité la ville de Montfermeil pour éclaircir les limites foncières entre les deux lots de copropriété.

Après intervention d'un géomètre, au frais de la Ville, il s'avère qu'une partie du bâtiment propriété de la Ville, actuellement occupé par les archives municipales, empiète depuis l'origine de sa construction sur la propriété de Monsieur et Madame

Afin de régulariser cette situation historique, un accord est intervenu entre la Ville de Montfermeil et Monsieur et Madame , pour le rachat de 48 m² situés à l'arrière de leur lot de copropriété, et en partie occupés par ledit bâtiment communal.

L'offre d'acquisition a été acceptée par Monsieur et Madame pour un montant de 4800 €, les frais de géomètres induits étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par le conseil de territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est le 17 décembre 2024,

Vu l'acquisition par la Ville de Montfermeil de la propriété située 180 boulevard de l'Europe le 14 octobre 2014,

Vu la sollicitation de Monsieur et Madame , propriétaires du lot de copropriété adressé au 182 boulevard de l'Europe, pour éclaircir les limites foncières entre leur lot de copropriété et celui de la commune, sis 180 boulevard de l'Europe.

Vu le relevé de géomètre effectué par le cabinet Géo-infra en avril 2022, laissant apparaître que le bâtiment communal actuellement occupé par les archives municipales a été construit historiquement sur une partie du lot de copropriété de Monsieur et Madame

Vu le projet de plan modificatif de lots établi par le cabinet Géo-infra en juin 2024, quantifiant à 48 m² l'emprise foncière à racheter par la Ville de Montfermeil à Monsieur et Madame , pour régulariser cette situation historique,

Vu les accords intervenus entre la Ville de Montfermeil et Monsieur et Madame , pour un montant de rachat de cette emprise de 48 m² à hauteur de 4 800 €, auxquels s'ajouteront les frais de géomètres pris en charge directement par la commune,

Vu la saisine de France Domaine en date du 14 août 2024,

Considérant que l'acquisition de cette emprise de 48 m² permettra la régularisation foncière entre les deux lots de copropriété cadastrée J 452, sise 178 à 182 boulevard de l'Europe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir l'emprise foncière de 48 m², située à l'arrière du lot de copropriété appartenant à Monsieur et Madame , sise 178 à 182 boulevard de l'Europe, cadastrée J 452, pour un montant de 4 800 €, localisée dans le plan modificatif de lots établi par le cabinet Géo-infra, joint.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
- De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

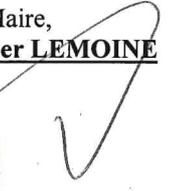
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



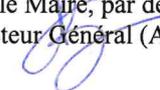
Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 11 JUIL. 2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 11 JUIL. 2025
Montfermeil, le 11 JUIL. 2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2025_07_162

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. Xavier LEMOINE - Maire à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 24 BIS ET 26 RUE DU JEU D'ARC, CADASTRÉE C N°627 ET 648 POUR UN MONTANT DE 500 000 € TTC

Sur proposition de Ludovic PEDRO.

La SCI LA FERLAUDIERE est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 24 bis et 26 rue du Jeu d'Arc, cadastré section C n°627 et 648 pour 790 m².

Cette propriété est située dans le périmètre de restructuration du centre-ville ancien et est frappée pour partie d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, au profit de la commune de Montfermeil et ayant pour objet « Barbusse / Jeu d'Arc : mobilités douces, poursuite du maillage piétonnier du centre-ville, protection du poumon vert et espace public » (emplacement réservé M_C_26),

Après avis de France Domaines, la Ville de Montfermeil et la SCI LA FERLAUDIERE sont parvenus à un accord pour l'acquisition de cette propriété cadastrée C n°627 et 648 à hauteur de 500 000 € TTC, frais d'agence inclus et libre à la vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2025_07_162

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L230-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par le Conseil de Territoire de Grand Paris Grand Est le 17 décembre 2024,

Vu l'emplacement réservé M_C_26 incluant la parcelle cadastrée C n°648,

Vu les nombreuses actions menées par la commune de Montfermeil pour requalifier le centre-ville ancien,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 29 avril 2025,

Considérant que la parcelle cadastrée C n°648 est frappée d'un emplacement réservé au profit de la commune,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune, dans le cadre de la restructuration du centre-ville ancien,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir la propriété cadastrée C n°627 et 648 d'environ 790 m², sise 24 bis et 26 rue du Jeu d'Arc, appartenant à la SCI LA FERLAUDIERE, pour un montant de 500 000 € TTC, frais d'agence inclus et libre à la vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
- De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

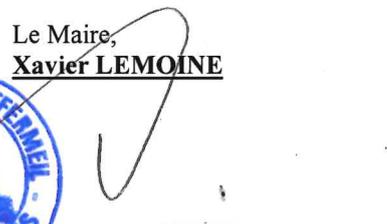
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



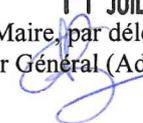
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis le **11 JUL. 2025**

Au Représentant de la Ville le **11 JUL. 2025**

Publié le **11 JUL. 2025**

Montfermeil, le
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



DEL2025_07_163

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Monsieur Dominique COZETTE, M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**ACQUISITION AMIABLE COPROPRIETE 32 AVENUE VICTOR HUGO CADASTREE
SECTION C N° 426 - BIEN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME
LOTS 319 ET 343 - PRIX 172 000 € TTC LIBRE A LA VENTE**

Sur proposition de Ludovic PEDRO.

La copropriété située 32 avenue Victor Hugo, cadastrée section C n° 426, a été bâtie dans les années 50. Elle a nécessité des actions de mises en sécurité, de réhabilitation et de mises aux normes conséquentes. La commune de Montfermeil l'a inscrite et accompagnée dans le dispositif d'amélioration programmée de l'Habitat en copropriété dégradée (OPAH-CD) afin qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement financier conséquent permettant aux copropriétaires d'assumer ce projet de restructuration.

DEL2025_07_163

En parallèle de ces travaux, un suivi d'accompagnement juridique et social a été mis en place. Cette OPAH-CD est aujourd'hui achevée, hormis le bâtiment dit « le château » qui de part sa structure et le faible nombre de copropriétaires, doit faire l'objet d'études complémentaires.

Toutefois, la situation de cette copropriété reste fragile et il s'avère nécessaire pour pérenniser les investissements réalisés que la commune, dans un premier temps, puis y restée présente.

Monsieur et Madame , copropriétaires des lots 319 et 343 ont fait part de leur souhait de vendre leur bien. La commune a donc manifesté son intention d'acquérir ce bien dans le cadre de la veille mise en place sur ce site pour s'assurer de la pérennisation des lourds investissements réalisés.

Après avis des domaines, un accord est intervenu au prix de 172 000 € TTC, libre à la vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 17 décembre 2024,

Vu la copropriété sise 32 avenue Victor Hugo, cadastrée section C n° 426 qui a fait l'objet de lourds travaux de mise en sécurité, de rénovation thermique et d'importants travaux de rénovation dans le cadre d'un dispositif d'amélioration programmée de l'Habitat en copropriété dégradée (OPAH-CD), bénéficiant ainsi d'importantes subventions publiques,

Vu l'immeuble dit « le Château » qui doit faire l'objet d'études complémentaires de part sa structure et le faible nombre de copropriétaires,

Vu les échanges intervenus entre Monsieur et Madame , copropriétaires des lots 319 et 343, bâtiment C, ayant manifesté leur intention de vendre leur bien et la Ville de Montfermeil qui poursuit une veille foncière sur cette copropriété au regard des lourds investissements réalisés,

Vu l'accord intervenu au prix de 172 000 € TTC, libre à la vente et sans commission d'agence,

Considérant la nécessité de pérenniser les lourds investissements financiers réalisés sur ce site,

Vu l'avis de France Domaine du 06 avril 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'acquérir le bien de Monsieur et Madame situé 32 avenue Victor Hugo, cadastré section C n° 426 lots 319 et 343 au prix de 172 000 € TTC, libre à la vente et sans commission d'agence.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par : 33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD,

DEL2025_07_163

M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUIL. 2025**

Au Représentant de l'Etat

Publié le **11 JUIL. 2025**

Montfermeil, le

11 JUIL. 2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

DEL2025_07_164

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE" DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025

Sur proposition de Marie-Claude HUART.

Les journées européennes du patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre 2025.

Il s'agit d'une manifestation nationale annuelle permettant au public de découvrir de nombreux édifices et autres lieux et dont l'objectif est de renforcer le lien entre les citoyens français et leur patrimoine national, public ou lieu privé.

DEL2025_07_164

Cette manifestation implique la signature de divers contrats de prestation de service et la signature de conventions avec des partenaires et associations,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les activités proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation organisée par le service Archives et Patrimoine de la ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant, l'intérêt de participer aux « Journées Européennes du Patrimoine »

Considérant le programme mentionné ci-dessous (non exhaustif) impliquant associations, services municipaux et partenaires de 11h00 à 18h00 :

- Transport en petit train dans le centre ville
- Démonstration et dégustation de pain au moulin par l'association du moulin du Sempin
- Activité autour du battage de blé et de la farine par l'association Agrofil
- Réalisation d'un jeu de piste par le service enfance
- Ferme pédagogique avec spectacle et animations
- Balade urbaine dans le quartier de la mairie et des aviateurs
- Animations de vélos rigolos avec panneau explicatif sur la création du vélocipède au Parc de la Pelouse
- Démonstration de jeux anciens au Parc de la Pelouse et au musée des métiers
- Visite du service archives le vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00
- Présence des artistes peintres de l'association « Contraste »
- Présence des associations pour la restauration au moulin de « Canne à sucre » et « Joie des émigrants » au moulin et restauration sucrée par l'association du son et lumière
- Eglise Saint Pierre Saint Paul visite virtuelle par QR code
- Mise en place de panneaux historique avec explication du lieu
- Exposition réalisée par le musée des métiers sur le thème des « L'homme et l'abeille »
- Visite du chantier des ateliers Médicis
- Présence du centre équestre avec 4 poneys

Considérant que la ville propose de prendre en charge les repas du midi des agents et des prestataires présents le samedi 20 et le dimanche 21 septembre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'organisation de la manifestation « Les journées européennes du patrimoine » selon le programme proposé ci-dessus.
- De valider l'intervention de plusieurs prestataires, choisis pour leur intérêt à proposer au mieux, un large choix d'animations pour tout public.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge de la manifestation à signer les contrats et documents afférents.

- De dire que les crédits sont inscrits au budget

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUL. 2025**
 Au Représentant de l'Etat
 Publié le **11 JUL. 2025**
 Montfermeil, le **11 JUL. 2025**
 Pour le Maire, par délégation,
 Directeur Général (Adjoint)

DEL2025_07_165

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, sans aucune réserve et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières déléguées,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

DEC2025_153	02/06/2025	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN DEVIS DE TRAVAUX DE DEPOLLUTION ET TRAITEMENT DE DECHETS PLOMB SUR LE SITE DE LA VILLA SIMON
DEC2025_154	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA PRESENCE DU FOOD TRUCK FRUITY FRUIT DANS LE PARC DU DOMAINE FORMIGE A L'OCCASION DE LA FETE DE L'ENFANCE DU SAMEDI 14 JUIN 2025
DEC2025_155	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_156	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_157	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_158	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_159	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_160	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_161	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_162	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_163	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_164	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION DE DISPERSION DE CENDRES AU CREMATORIUM DE MONTFERMEIL
DEC2025_165	02/06/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA PRESENCE DU FOOD TRUCK BETANIE DANS LE PARC DU DOMAINE FORMIGE A L'OCCASION DE LA FETE DE L'ENFANCE DU SAMEDI 14 JUIN 2025
DEC2025_166	04/06/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DUN CONTRAT DE PRESTATION MUSICALE AVEC DIV'ADDY LE 21 JUIN 2025

DEL2025_07_165

DEC2025_167	04/06/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF A L'ENTRETIEN DES CHAUDIERES – LOT N°1 "ENTRETIEN DES CHAUDIERES MURALES"
DEC2025_168	06/06/2025	DECISION PORTANT SUR UNE MISSION D'ASSISTANCE D'UN AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE ET DE DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE CONFIEE A LA SOCIETE D'AVOCATS DRAI ASSOCIES
DEC2025_169	06/06/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TIR POUR LA FOURNITURE D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE PRESENTE PAR LA SOCIETE EUROFETES LE DIMANCHE 13 JUILLET 2025 DANS LE CADRE DE LA FETE NATIONALE
DEC2025_170	12/06/2025	DECISION PORTANT CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT, D'APPUI ET CONSEIL A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DE LA VILLE MODERNE
DEC2025_171	16/06/2025	DECISION PORTANT SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PROPRIETE DE MADAME SISE 32 AVENUE VICTOR HUGO (LOTS 314 ET 338) CADASTREE SECTION C N°426

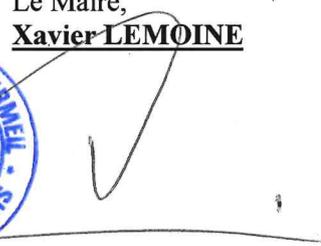
Le Conseil Municipal a pris acte des décisions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUIL. 2025**
Au Représentant de l'Etat
Publié le **11 JUIL. 2025**
Montfermeil, le **11 JUIL. 2025**
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

